



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 14 janvier 2019

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de Metz

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ  
antoine.schwartzr@moselle.gouv.fr  
03 87 28 30 87

Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération  
Saint Avold Synergie  
10-12 rue du Général de Gaulle  
57500 Saint Avold

**Objet :** Dossier de déclaration concernant les travaux de retrait des matériaux sous le pont de la RD 29b sur le ban communal de GRENING

**Réf :** AS/SGMS

**P.J :** Fiche descriptive

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif au:

- **Projet de travaux de retrait des matériaux sous le pont de la RD 29b sur le ban communal de GRENING.**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 10 décembre 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de GRENING, où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident, l'expression de ma consid ration distingu e.

Copie transmise pour information :  
- UTR Forbach/ St Avold  
- AFB- M MULLER

LA RESPONSABLE DE L'UNIT  POLICE DE L'EAU



VAL RIE ANTOINE POTIER